

PROJET DE DELIBERATION

Province de Luxembourg - arrondissement de Neufchâteau

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOUILLON.

Séance du 04 mars 2025

Présents : MM & MME

GERARD Anne, Présidente f.f. ;
ALBERT A., KERNKAMP A-S., RENAULD G., ROCHET J., PAIRON L., Conseillers ;
HALLEUX Benoît, Directeur Général.

Excusés & Absents: MM & MME

DE WACHTER Stéphanie, Présidente.
MABILLE P., DE LANGE C., conseillers ;
NEMERY M-J., Bourgmestre.

SAFA : subvention dans le cadre des accords non marchands pour le secteur public wallon (AM 16.12.2024) - prime 0,39 €/km – Décision définitive

Le Conseil,

Vu l'arrêté ministériel du 16.12.2024 par lequel le Ministre wallon de la santé, M. Coppieters Yves, arrête un montant de 826.535,34 € pour l'année 2024 dans le cadre de l'accord tripartite intersectoriel pour le secteur non-marchand 2021-2024 ;

Vu que cette somme est destinée à financer la revalorisation de l'intervention de l'employeur dans les kilomètres « missions » effectués par les aides-familiaux des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés relevant du secteur public pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2024 ;

Vu que le montant de la revalorisation est fixé à 0,39 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») ;

Vu le relevé des kilomètres missions de l'année 2024 du SAFA du CPAS de la Ville de Bouillon est le suivant :

NOM	Prénom	KMS Missions	Prime 0,39 €
		5.304,00	2.068,56 €
		3.815,00	1.487,85 €
		4.366,00	1.702,74 €
		3.996,50	1.558,64 €
		8.086,00	3.153,54 €
		2.362,00	921,18 €
		5.487,00	2.139,93 €
		4.245,00	1.655,55 €
Total		37661,5	14.687,99 €

Vu que la subvention estimée pour le SAFA du CPAS (n° d'agrément 16200) de la Ville de Bouillon (n° d'agrément 16200) est de l'ordre de 14.541,01 € ;

Vu que la subvention allouée ne permet pas revaloriser les kilomètres « missions » 2024 à hauteur de 0,39 €/km ;

Vu l'article 2 §.2 de l'arrêté cité ci-avant stipulant que « ...,... dans le cas où l'enveloppe de subvention allouée ne permet pas d'augmenter la revalorisation des kilomètres « missions » réalisés en » 2024 « à hauteur du montant de 0,39 €/km, l'intervention kilométrique accordée aux travailleurs peut être inférieure à ce montant. » ;

Vu que : $(14.541,01 \text{ €} / 37.661,50 \text{ km}) = 0,386097474 \text{ €}$;

Vu l'avis favorable du Directeur Général d'accorder un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés. ;

Vu l'article 26 bis 3° de la loi du 08.07.1976 organique des CPAS stipulant que « la fixation ou la modification du statut administratif et pécuniaire du personnel, pour autant qu'elles puissent avoir une incidence financière ou qu'elles dérogent au statut du personnel communal » doit être soumise à l'avis du comité de concertation avant de faire l'objet d'une décision du Conseil de l'action sociale ;

Vu sa délibération du 04.02.2025 par laquelle il arrête un projet d'octroi d'un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés ;

Vu l'avis favorable du comité de concertation Commune-CPAS du 25.02.2025 ;

Vu que l'avis des organisations syndicales doit être également sollicité ;

Vu le protocole d'accord transmis aux organisations syndicales le 07.02.2025 ;

Vu l'avis favorable de la CGSP du 10.02.2025 ;

Vu l'avis favorable de la CSC services publics du 21.02.2025;

Décide, à l'unanimité,

D'arrêter l'octroi d'un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés.

Nom	Prénom	KMS Missions	Prime 0,386097474 €
P		5.304,00	2.047,861 €
		3.815,00	1.472,962 €
		4.366,00	1.685,702 €
		3.996,50	1.543,039 €
		8.086,00	3.121,984 €
		2.362,00	911,962 €
		5.487,00	2.118,517 €
		4.245,00	1.638,984 €
Total		37661,5	14.541,01 €

Conformément à l'article 112 quater de la loi du 08.07.1976 organique des CPAS, cette décision sera soumise à la tutelle spéciale d'approbation du Conseil communal.

(sé) De Wachter & Halleux
Pour extrait conforme :

Le Directeur Général,
B. Halleux



La Présidente.
S. De Wachter




Figure 10-20

Figure 10-20 shows a diagram of a system with two input signals, $x_1(t)$ and $x_2(t)$, and one output signal, $y(t)$. The system is represented by a block labeled "System". The input signals are shown as arrows pointing into the block, and the output signal is shown as an arrow pointing out of the block. The diagram illustrates the relationship between the input signals and the output signal.

Province de Luxembourg - arrondissement de Neufchâteau

SEANCE DU COMITE DE CONCERTATION ENTRE LE CPAS ET LA
COMMUNE DE BOUILLON DU 25 FEVRIER 2025

=====

Séance du 25 février 2025

Présents : MM & MME

NEMERY Marie-Julie, Bourgmestre ;
DE WACHTER Stéphanie, Présidente CPAS ;
ROULEFF D., GOBERT B., DE WACHTER P., Echevins ;
MATHIEU Jean, Directeur Général communal ;
HALLEUX Benoît, Directeur Général du CPAS.

Excusés & Absents: MM & MME

SERSON Justine, Echevine ;
PAIRON L., ROCHET J., Conseillers CPAS ;

La séance est ouverte à 13h00.

Conformément à l'article 26 bis 3° de la loi du 08.07.1976 organique des CPAS, le projet ci-dessous est soumis à l'avis du comité de concertation avant de faire l'objet d'une décision du Conseil de l'action sociale.

La Présidente du CPAS invite le Directeur Général à présenter le projet de modification du statut du statut pécuniaire relatif à la revalorisation de l'intervention de l'employeur dans les kilomètres « missions » effectués par les aides-familiaux durant l'année 2024 :

SAFA : subvention dans le cadre des accords non marchands pour le secteur public wallon (AM 16.12.2024) - prime 0,39 €/km - Projet

Le Conseil,

Vu l'arrêté ministériel du 16.12.2024 par lequel le Ministre wallon de la santé, M. Coppieters Yves, arrête un montant de 826.535,34 € pour l'année 2024 dans le cadre de l'accord tripartite intersectoriel pour le secteur non-marchand 2021-2024 ;

Vu que cette somme est destinée à financer la revalorisation de l'intervention de l'employeur dans les kilomètres « missions » effectués par les aides-familiaux des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés relevant du secteur public pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2024 ;

Vu que le montant de la revalorisation est fixé à 0,39 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») ;

Vu le relevé des kilomètres missions de l'année 2024 du SAFA du CPAS de la Ville de Bouillon est le suivant :

NOM	Prénom	KMS Missions	Prime 0,39 €
		5.304,00	2.068,56 €
		3.815,00	1.487,85 €
		4.366,00	1.702,74 €
		3.996,50	1.558,64 €
		8.086,00	3.153,54 €
		2.362,00	921,18 €
		5.487,00	2.139,93 €
		4.245,00	1.655,55 €
Total		37661,5	14.687,99 €

Vu que la subvention estimée pour le SAFA du CPAS de la Ville de Bouillon (n° d'agrément 16200) est de l'ordre de 14.541,01 € ;

Vu que la subvention allouée ne permet pas revaloriser les kilomètres « missions » 2024 à hauteur de 0,39 €/km ;

Vu l'article 2 §.2 de l'arrêté cité ci-avant stipulant que « ...,... dans le cas où l'enveloppe de subvention allouée ne permet pas d'augmenter la revalorisation des kilomètres « missions » réalisés en » 2024 « à hauteur du montant de 0,39 €/km, l'intervention kilométrique accordée aux travailleurs peut être inférieure à ce montant. » ;

Vu que le SAFA du CPAS de Bouillon (n° d'agrément 16200) a obtenu un subside estimé de 14.541,01 € ;

Vu que : $(14.541,01 \text{ €} / 37.661,50 \text{ km}) = 0,386097474 \text{ €}$;

Vu l'avis favorable du Directeur Général d'accorder un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés. ;

Décide, à l'unanimité,

D'arrêter le projet d'octroi d'un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés.

Nom	Prénom	KMS Missions	Prime 0,386097474 €
		5.304,00	2.047,861 €
		3.815,00	1.472,962 €
		4.366,00	1.685,702 €
		3.996,50	1.543,039 €
		8.086,00	3.121,984 €
		2.362,00	911,962 €
		5.487,00	2.118,517 €
		4.245,00	1.638,984 €
Total		37661,5	14.541,01 €

Le Comité de concertation donne, à l'unanimité, un avis favorable sur ce projet de modification du statut pécuniaire qui sera soumis au Conseil de l'Action Sociale du 04.03.2025.

La séance est levée à 13h10.

Ainsi fait en réunion de Concertation « Commune-C.P.A.S. » le 25 février 2025

Par le Comité de Concertation,

Nemery M., Bourgmestre,

De Wachter S., Présidente du CPAS,

Rouleff D., Echevin,

De Wachter P., Echevin,

Gobert B., Echevin,

Mathieu J., D.G. communal.

Halleux B., D.G. du CPAS,





Outlook

SAFA : protocole d'accord revalorisation de l'indemnité kilométrique

À partir de Barbara Dzindzio <Barbara.Dzindzio@acv-csc.be>

Date Lun 24/02/2025 10:06

À Benoit Halleux <benoithalleux.cpas@bouillon.be>

Cc Dominique Wilkin <Dominique.Wilkin@acv-csc.be>; Dorian Bodson <Dorian.Bodson@acv-csc.be>; Christel Surinx <Christel.Surinx@acv-csc.be>

📎 1 pièce jointe (124 Ko)

Scan_badzin_24022025_0010_001.pdf;

Bonjour,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe un protocole d'accord dont objet supra marqué de l'avis de la CSC Services Publics.

Je vous en souhaite bonne réception et vous présente toutes mes excuses pour le retard occasionné.

Excellente journée à vous.

Barbara DZINDZIO
Collaboratrice administrative
CSC Services publics
Rue Pietro Ferrero, 1
6700 ARLON
☎ 063/24.20.50
📠 063/24.20.65



De : Benoit Halleux <benoithalleux.cpas@bouillon.be>

Envoyé : vendredi 7 février 2025 17:17

À : DELAUNOY, Sabine <Sabine.DELAUNOY@cgspacod.be>; Dominique Wilkin <Dominique.Wilkin@acv-csc.be>; Services Publics Arlon <Services.PublicsArlon@acv-csc.be>; Dominique Wilkin <Dominique.Wilkin@acv-csc.be>

Objet : SAFA : protocole d'accord revalorisation de l'indemnité kilométrique

⚠ CAUTION : This is an external e-mail. Do not open links or attachments unless you recognize the sender

Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

Comme les deux années précédentes, je me permets de vous envoyer un protocole d'accord concernant la revalorisation des frais kilomètres pour les aides-familiales.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Sincères salutations.

Benoît HALLEUX *Directeur*
Général.

CPAS de Bouillon
Rue de l'Ange Gardien, 7
Bouillon
6830


061/46.74.33


061/46.86.72

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avvertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique. Ce message n'engage pas la responsabilité de l'Administration au sens de l'article 28 par. 2 de la loi du 8 juillet 1976, organique des CPAS

E-mail disclaimer [NL](#)/E-mail disclaimer [FR](#)/E-Mail-Disclaimer [DE](#)

[Privacyverklaring](#)/[Déclaration relative au respect de la vie privée](#)/[Datenschutzerklärung](#)

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOUILLON

PROTOCOLE D'ACCORD

SAFA : subvention dans le cadre des accords non marchands pour le secteur public wallon (AM 16.12.2024) - prime 0,39 €/km - Projet

Le Conseil,

Vu l'arrêté ministériel du 16.12.2024 par lequel le Ministre wallon de la santé, M. Coppieters Yves, arrête un montant de 826.535,34 € pour l'année 2024 dans le cadre de l'accord tripartite intersectoriel pour le secteur non-marchand 2021-2024 ;

Vu que cette somme est destinée à financer la revalorisation de l'intervention de l'employeur dans les kilomètres « missions » effectués par les aides-familiaux des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés relevant du secteur public pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2024 ;

Vu que le montant de la revalorisation est fixé à 0,39 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») ;

Vu le relevé des kilomètres missions de l'année 2024 du SAFA du CPAS de la Ville de Bouillon est le suivant :

NOM	Prénom	KMS Missions	Prime 0,39 €
		5.304,00	2.068,56 €
		3.815,00	1.487,85 €
		4.366,00	1.702,74 €
		3.996,50	1.558,64 €
		8.086,00	3.153,54 €
		2.362,00	921,18 €
		5.487,00	2.139,93 €
		4.245,00	1.655,55 €
Total		37661,5	14.687,99 €

Vu que la subvention estimée pour le SAFA du CPAS de la Ville de Bouillon (n° d'agrément 16200) est de l'ordre de 14.541,01 € ;

Vu que la subvention allouée ne permet pas revaloriser les kilomètres « missions » 2024 à hauteur de 0,39 €/km ;

Vu l'article 2 §.2 de l'arrêté cité ci-avant stipulant que « ...,... dans le cas où l'enveloppe de subvention allouée ne permet pas d'augmenter la revalorisation

des kilomètres « missions » réalisés en » 2024 « à hauteur du montant de 0,39 €/km, l'intervention kilométrique accordée aux travailleurs peut être inférieure à ce montant. » ;

Vu que le SAFA du CPAS de Bouillon (n° d'agrément 16200) a obtenu un subside estimé de 14.541,01 € ;

Vu que : $(14.541,01 \text{ €} / 37.661,50 \text{ km}) = 0,386097474 \text{ €}$;

Vu l'avis favorable du Directeur Général d'accorder un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés. ;

Décide, à l'unanimité,

D'arrêter le projet d'octroi d'un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés.

Nom	Prénom	KMS Missions	Prime 0,386097474 €
		5.304,00	2.047,861 €
		3.815,00	1.472,962 €
		4.366,00	1.685,702 €
		3.996,50	1.543,039 €
		8.086,00	3.121,984 €
		2.362,00	911,962 €
		5.487,00	2.118,517 €
		4.245,00	1.638,984 €
Total		37661,5	14.541,01 €

Pour accord de la CSC Services Publics
Arlon le 21/02/2025

Dominique WILKIN
Secrétaire régional

*Déclarer ne pas
avoir le papier
du fédéral: 0,4258 ?*



Outlook

RE: SAFA : protocole d'accord revalorisation de l'indemnité kilométrique

À partir de Benoit Halleux <benoithalleux.cpas@bouillon.be>

Date Lun 24/02/2025 10:17

À Barbara Dzindzio <Barbara.Dzindzio@acv-csc.be>

Cc Dominique Wilkin <Dominique.Wilkin@acv-csc.be>; Dorian Bodson <Dorian.Bodson@acv-csc.be>; Christel Surinx <Christel.Surinx@acv-csc.be>

Bonjour,

Suite à la remarque reprise sur le protocole d'accord, je me permets de vous préciser que cette indemnité est un supplément à la prime kilométrique que les aides-familiales reçoivent déjà.

Ainsi, en plus de l'indemnité kilométrique qu'elles ont déjà perçue, elle disposeront de ce supplément de 0,386097474 pour les kilomètres de l'année 2024.

Sincères salutations.

**Benoît HALLEUX** *Directeur Général.***CPAS de Bouillon**
Rue de l'Ange Gardien, 7
Bouillon
6830

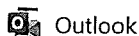
061/46.74.33



061/46.86.72

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique. Ce message n'engage pas la responsabilité de l'Administration au sens de l'article 28 par. 2 de la loi du 8 juillet 1976, organique des CPAS

De : Barbara Dzindzio <Barbara.Dzindzio@acv-csc.be>**Envoyé :** lundi 24 février 2025 10:06**À :** Benoit Halleux <benoithalleux.cpas@bouillon.be>**Cc :** Dominique Wilkin <Dominique.Wilkin@acv-csc.be>; Dorian Bodson <Dorian.Bodson@acv-csc.be>;



TR: SAFA : protocole d'accord revalorisation de l'indemnité kilométrique

À partir de DELAUNOY, Sabine <Sabine.DELAUNOY@cgspacod.be>

Date Lun 10/02/2025 16:02

À Benoit Halleux <benoithalleux.cpas@bouillon.be>

📎 1 pièce jointe (623 Ko)

Protocole d'accord.SAFA prime 0.39 euros.km.pdf;

Bonjour Monsieur Halleux,

Pour accord de la CGSP.
Bien cordialement

Sabine Delaunoy

Secrétaire régionale ADMI
sabine.delaunoy@cgsp.be



De : Benoit Halleux <benoithalleux.cpas@bouillon.be>

Envoyé : vendredi 7 février 2025 17:17

À : DELAUNOY, Sabine <Sabine.DELAUNOY@cgspacod.be>; WILKIN Dominique BUREAU <dominique.wilkin@acv-csc.be>; Wilkin Dominique (servicespublics.arlon@acv-csc.be) <servicespublics.arlon@acv-csc.be>; Dominique Wilkin (u61dwi@acv-csc.be) <u61dwi@acv-csc.be>

Objet : SAFA : protocole d'accord revalorisation de l'indemnité kilométrique

Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

Comme les deux années précédentes, je me permets de vous envoyer un protocole d'accord concernant la revalorisation des frais kilomètres pour les aides-familiales.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Sincères salutations.

logo

Benoît HALLEUX Directeur
Général.

CPAS de Bouillon
Rue de l'Ange Gardien, 7
Bouillon
6830

office
061/46.74.33
fax
061/46.86.72

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique. Ce message n'engage pas la responsabilité de l'Administration au sens de l'article 28 par. 2 de la loi du 8 juillet 1976, organique des CPAS



Outlook

SAFA : protocole d'accord revalorisation de l'indemnité kilométrique

À partir de Benoit Halleux <benoithalleux.cpas@bouillon.be>

Date Ven 07/02/2025 17:17

À DELAUNOY, Sabine <Sabine.DELAUNOY@cgspacod.be>; WILKIN Dominique BUREAU <dominique.wilkin@acv-csc.be>; Wilkin Dominique (servicespublics.arlon@acv-csc.be) <servicespublics.arlon@acv-csc.be>; Dominique Wilkin (u61dwi@acv-csc.be) <u61dwi@acv-csc.be>

 1 pièce jointe (623 Ko)

Protocole d'accord.SAFA prime 0.39 euros.km.pdf;

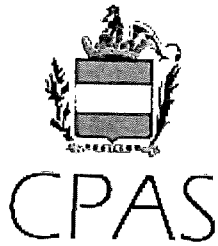
Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

Comme les deux années précédentes, je me permets de vous envoyer un protocole d'accord concernant la revalorisation des frais kilomètres pour les aides-familiales.

Je reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Sincères salutations.



Benoît HALLEUX Directeur
Général.

CPAS de Bouillon
Rue de l'Ange Gardien, 7
Bouillon
6830



061/46.74.33



061/46.86.72

Ce message électronique et chacune de ses annexes sont établis à l'attention exclusive du destinataire et peuvent contenir des informations confidentielles. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez le détruire et avvertir son expéditeur. Toute publication, reproduction, copie, distribution ou autre diffusion ou utilisation par des tiers est interdite sans autorisation expresse. L'expéditeur ne peut être tenu responsable d'une modification de son message qui résulterait de la transmission par voie électronique. Ce message n'engage pas la responsabilité de l'Administration au sens de l'article 28 par. 2 de la loi du 8 juillet 1976, organique des CPAS

CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOUILLON

PROTOCOLE D'ACCORD

SAFA : subvention dans le cadre des accords non marchands pour le secteur public wallon (AM 16.12.2024) - prime 0,39 €/km - Projet

Le Conseil,

Vu l'arrêté ministériel du 16.12.2024 par lequel le Ministre wallon de la santé, M. Coppieters Yves, arrête un montant de 826.535,34 € pour l'année 2024 dans le cadre de l'accord tripartite intersectoriel pour le secteur non-marchand 2021-2024 ;

Vu que cette somme est destinée à financer la revalorisation de l'intervention de l'employeur dans les kilomètres « missions » effectués par les aides-familiaux des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés relevant du secteur public pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2024 ;

Vu que le montant de la revalorisation est fixé à 0,39 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») ;

Vu le relevé des kilomètres missions de l'année 2024 du SAFA du CPAS de la Ville de Bouillon est le suivant :

NOM	Prénom	KMS Missions	Prime 0,39 €
		5.304,00	2.068,56 €
		3.815,00	1.487,85 €
		4.366,00	1.702,74 €
		3.996,50	1.558,64 €
		8.086,00	3.153,54 €
		2.362,00	921,18 €
		5.487,00	2.139,93 €
		4.245,00	1.655,55 €
Total		37661,5	14.687,99 €

Vu que la subvention estimée pour le SAFA du CPAS de la Ville de Bouillon (n° d'agrément 16200) est de l'ordre de 14.541,01 € ;

Vu que la subvention allouée ne permet pas revaloriser les kilomètres « missions » 2024 à hauteur de 0,39 €/km ;

Vu l'article 2 §.2 de l'arrêté cité ci-avant stipulant que « ...,... dans le cas où l'enveloppe de subvention allouée ne permet pas d'augmenter la revalorisation

des kilomètres « missions » réalisés en » 2024 « à hauteur du montant de 0,39 €/km, l'intervention kilométrique accordée aux travailleurs peut être inférieure à ce montant. » ;

Vu que le SAFA du CPAS de Bouillon (n° d'agrément 16200) a obtenu un subside estimé de 14.541,01 € ;

Vu que : $(14.541,01 \text{ €} / 37.661,50 \text{ km}) = 0,386097474 \text{ €}$;

Vu l'avis favorable du Directeur Général d'accorder un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés. ;

Décide, à l'unanimité,

D'arrêter le projet d'octroi d'un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés.

Nom	Prénom	KMS Missions	Prime 0,386097474 €
		5.304,00	2.047,861 €
		3.815,00	1.472,962 €
		4.366,00	1.685,702 €
		3.996,50	1.543,039 €
		8.086,00	3.121,984 €
		2.362,00	911,962 €
		5.487,00	2.118,517 €
		4.245,00	1.638,984 €
Total		37661,5	14.541,01 €

Province de Luxembourg - arrondissement de Neufchâteau

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL DU CENTRE PUBLIC
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE BOUILLON.**

Séance du 04 février 2025

Présents : MM & MME

DE WACHTER Stéphanie, Présidente.
MABILLE P., GERARD A., ALBERT A., KERNKAMP A-S., RENAULD G., ROCHET J,
PAIRON L., Conseillers ;
HALLEUX Benoît, Directeur Général.

Excusés & Absents: MM & MME

DE LANGE Constance, Conseillère ;
NEMERY M-J., Bourgmestre.

**SAFA : subvention dans le cadre des accords non marchands pour le secteur public
wallon (AM 16.12.2024) - prime 0,39 €/km - Projet**

Le Conseil,

Vu l'arrêté ministériel du 16.12.2024 par lequel le Ministre wallon de la santé, M. Coppieters Yves, arrête un montant de 826.535,34 € pour l'année 2024 dans le cadre de l'accord tripartite intersectoriel pour le secteur non-marchand 2021-2024 ;

Vu que cette somme est destinée à financer la revalorisation de l'intervention de l'employeur dans les kilomètres « missions » effectués par les aides-familiaux des Services d'Aide aux Familles et aux Aînés relevant du secteur public pour la période allant du 01.01.2024 au 31.12.2024 ;

Vu que le montant de la revalorisation est fixé à 0,39 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») ;

Vu le relevé des kilomètres missions de l'année 2024 du SAFA du CPAS de la Ville de Bouillon est le suivant :

NOM	Prénom	KMS Missions	Prime 0,39 €
		5.304,00	2.068,56 €
		3.815,00	1.487,85 €
		4.366,00	1.702,74 €
		3.996,50	1.558,64 €
		8.086,00	3.153,54 €
		2.362,00	921,18 €
		5.487,00	2.139,93 €
		4.245,00	1.655,55 €
Total		37661,5	14.687,99 €

Vu que la subvention estimée pour le SAFA du CPAS de la Ville de Bouillon (n° d'agrément 16200) est de l'ordre de 14.541,01 € ;

Vu que la subvention allouée ne permet pas revaloriser les kilomètres « missions » 2024 à hauteur de 0,39 €/km ;

Vu l'article 2 §.2 de l'arrêté cité ci-avant stipulant que « ...,... dans le cas où l'enveloppe de subvention allouée ne permet pas d'augmenter la revalorisation des kilomètres « missions » réalisés en » 2024 « à hauteur du montant de 0,39 €/km, l'intervention kilométrique accordée aux travailleurs peut être inférieure à ce montant. » ;

Vu que le SAFA du CPAS de Bouillon (n° d'agrément 16200) a obtenu un subside estimé de 14.541,01 € ;

Vu que : $(14.541,01 \text{ €} / 37.661,50 \text{ km}) = 0,386097474 \text{ €}$;

Vu l'avis favorable du Directeur Général d'accorder un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés. ;

Décide, à l'unanimité,
D'arrêter le projet d'octroi d'un supplément de 0,386097474 € par kilomètre professionnel parcouru (kilomètres « missions ») en 2024 pour toutes les aides-familiales du Service d'Aide aux Familles et aux Aînés.

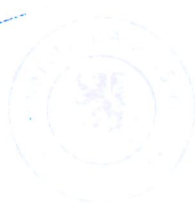
Nom	Prénom	KMS Missions	Prime 0,386097474 €
		5.304,00	2.047,861 €
		3.815,00	1.472,962 €
		4.366,00	1.685,702 €
		3.996,50	1.543,039 €
		8.086,00	3.121,984 €
		2.362,00	911,962 €
		5.487,00	2.118,517 €
		4.245,00	1.638,984 €
Total		37661,5	14.541,01 €

Conformément à l'article 26 bis 3° de la loi du 08.07.1976 organique des CPAS, le présent projet sera soumis à l'avis du comité de concertation avant de faire l'objet d'une décision du Conseil de l'action sociale.

L'avis des organisations syndicales sera également sollicité.

(sé) De Wachter & Halleux
Pour extrait conforme :

Le Directeur Général,
B. Halleux



La Présidente.
S. De Wachter